

### Art 1 Objet du règlement

Le règlement définit les conditions d'utilisation des locaux, du matériel et des services de la Cyber-base.

### Art 2 Vocation de la Cyber-base

La Cyber-base est un lieu d'accès et d'initiation aux outils informatiques, bureautiques, Internet et multimédia et un lieu d'animation numérique sous forme d'ateliers.

### Art 3 Conditions d'accès

Toute personne résidente de la Commune de Toulouse (sur présentation d'un justificatif de domicile) accèdera gratuitement pour dix heures à la Cyber-base après inscription.

Les utilisateurs devront se conformer aux horaires d'ouverture, tarifs et règles d'utilisations de la Cyber-base (ou de l'espace public numérique) et de ses services.

L'équipe d'animation se réserve le droit de refuser l'accès à la Cyber-base à toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement.

### Art 4 Participation Cyber-Base

Depuis Janvier 2013, le PIJ vous remercie de participer au fonctionnement de sa Cyber-Base grâce à votre contribution de 5€ (cinq euros) pour l'année concernant vos connexions.

### Art 5 Règles de fonctionnement

Il est interdit de fumer, dans l'enceinte de la Cyber-base.

Une tenue vestimentaire décente est exigée.

**L'utilisation du téléphone portable n'est pas autorisée dans l'enceinte de la Cyber-base.** La Cyber-base est un lieu de consultation et de travail, le silence doit être respecté.

La consommation de boissons et de nourriture est interdite à l'intérieur de la Cyber-base.

**La consultation est limitée à 120 minutes par jour et par utilisateur (sauf accord spécifique des animateurs) de sorte que le plus grand nombre d'usagers puissent accéder aux services.**

**Les personnes ayant un comportement bruyant, agressif, violent ou nuisible à une bonne ambiance pourront être exclues de la Cyber-base.**

**La responsabilité de la Cyber-base ne pourra être engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels des usagers.**

**L'utilisateur est seul responsable de tout dommage, matériel ou immatériel (sur les ordinateurs et le mobilier), causé par lui-même aux biens et services offerts au sein la Cyber-base.**

La responsabilité civile et/ou pénale de l'utilisateur pourra être engagée en cas de dommage, de quelque nature qu'il soit, causé suite à l'utilisation des matériels et services fournis par l'espace public numérique. **L'utilisateur déclare avoir souscrit une police d'assurances couvrant les dommages matériels et/ou immatériels causés aux tiers.**

Toute utilisation de clé USB, disque dur externe, cd, dvd personnels et tout rapatriement de fichier sur le poste local doivent faire l'objet d'un accord de la part des animateurs.

**Les ordinateurs sont protégés avec un antivirus. Toute clé USB insérée dans l'ordinateur est automatiquement vérifiée par l'antivirus. La Cyber-base décline toute responsabilité pour la perte partielle ou totale des données des clés USB des usagers.**

**Le Nombre d'impressions et de photocopies est limité à 10 feuilles gratuites par jour, au-delà de ce nombre, toute feuille supplémentaire imprimée devra être réglée le jour même et sera facturée à 10 Centimes la feuille. La Cyber base ne fait pas crédit.**

L'accès aux Ateliers de la Cyber-base se fait sur inscription à l'accueil ou par téléphone. Des justificatifs seront demandés lors de l'abonnement ou du réabonnement pour pouvoir bénéficier de certains tarifs.

### Art 6 Utilisation du réseau Internet

L'utilisateur reconnaît que les contenus disponibles sur le réseau Internet (tels que notamment les logiciels, les sons, les photographies, les images animées ou non) peuvent être protégées par le code de la propriété intellectuelle. A ce titre, l'utilisateur s'interdit d'utiliser, de reproduire, de diffuser, modifier ou distribuer à titre gratuit ou onéreux les dits contenus et il reconnaît que toute violation d'un droit de propriété intellectuelle constitue une contrefaçon entraînant des sanctions civiles et pénales.

L'utilisateur est seul responsable de l'usage et de la validité des données et des services qu'il consulte, interroge, modifie, télécharge et transfère sur l'Internet.

Toute communication non sollicitée ou non désirée d'un utilisateur à un autre est strictement interdite.

**Dans l'hypothèse où un animateur était informé que le service a été utilisé par un utilisateur à des fins de " Spam ", ce dernier se réserve le droit de supprimer le compte de l'utilisateur concerné, et de l'exclure de l'espace public numérique.**

La Cyber-base ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés au réseau Internet.

Tout utilisateur du service Internet doit respecter les lois, chartes et règlements en vigueur concernant l'utilisation d'Internet, notamment ceux portant sur le respect de l'identité humaine, la vie privée, les libertés individuelles ou publiques, la consultation de contenus à caractère illicite.

**L'utilisateur s'engage donc à ne pas diffuser de contenu, quelle que soit sa forme ou sa nature :**

- contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs,
- à caractère menaçant, injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui,
- incitant à la discrimination et/ou à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes, déterminé à raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion,
- à caractère pornographique ou pédophile,
- incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité,
- incitant au suicide,
- permettant à des tiers de se procurer et/ou d'utiliser directement ou indirectement des virus informatiques, des logiciels piratés ou des logiciels permettant des actes de piratage et d'intrusion dans des systèmes informatiques et de télécommunication, et d'une manière générale tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens.
- **Art. L34-1 du CPCE introduit par la loi du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers :**

**L'utilisateur d'Internet fait l'objet d'un filtrage des productions et des consultations par le logiciel IPCOP. Un système de sauvegarde enregistre constamment l'historique de vos connexions.**

**Sont tenues à l'obligation de conservation des données de connexion « les personnes qui, au titre d'une activité professionnelle principale ou accessoire, offrent au public une connexion permettant une communication en ligne par l'intermédiaire d'un accès au réseau, y compris à titre gratuit. »**

### Art 7 Utilisation des données nominatives

Conformément à la « loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés », chaque utilisateur dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données le concernant.

### Art 8 Publicité de ce règlement

Le présent règlement sera affiché de manière permanente dans la Cyber-base. Celui-ci devra être signé par l'utilisateur et un double lui sera remis.